

Au moment de la livraison d'un meuble chez un client, voici les vérifications à effectuer par l'opérateur meuble :

- **Vérifier la courbe de température** laissée dans le meuble = elle doit avoir obligatoirement moins de 1 an (si plus de 1 an : à repasser en test selon la procédure test)
- **Test de fonctionnement :**
 - Pour un conservateur neuf : ne procéder à aucun test avant envoi
 - Pour un conservateur occasion : brancher le meuble pour voir s'il fonctionne (ventilo) + vérifier que le bouton du thermostat est bien situé à peu près au milieu, ou sur le thermostat 4
 - Pour une vitrine attendre la baisse de température. Vérifier que le régulateur est paramétré sur du -20°.
- **Vérifier si les accessoires** déjà présents dans le meuble sont conformes aux accessoires cochés, si non les enlever ou les rajouter
- A la fin du test : **vérifier la présence du bouchon de vidange** au fond de la cuve
- **Vérifier l'état et la propreté de la cuve intérieure + réserve le cas échéant + état des portes/rideaux** : vérifier si aucune trace de moisissure, pas de poussière, et refaire un nettoyage ou remplacer les pièces le cas échéant
- **Vérifier la propreté extérieure**
- Bien **réemballer** le tout
- Joindre au meuble expédié, après la sortie de marchandise :
 - Le contrat
 - La courbe de température attestant du bon fonctionnement du meuble
 - La fiche « conseils d'utilisation »en fonction du type de meuble (conservateur/vitrine)

Une fois par semaine, le RTM doit vérifier sur quelques meubles le bon respect de cette procédure (check liste à utiliser) et **archiver la trace de ce contrôle**.